

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DI MATTIA À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LA POLITIQUE
CYCLABLE DE LA WALLONIE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DOUETTE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE PLAN
WALLONIE CYCLABLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Di Mattia, sur « la politique cyclable de la Wallonie » ;
- M. Douette, sur « le plan Wallonie cyclable ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, mes chers collègues, le rapport de la Cour des comptes s'est montré particulièrement cinglant à propos de la politique de mobilité développée par la Wallonie ces dix dernières années.

J'ai épinglé trois types de reproches. Tout d'abord, un problème d'articulation entre les plans communaux et la stratégie de mobilité à l'échelle régionale, l'absence d'évaluations et de données à la fin du plan 2010-2019 et enfin, des difficultés à trouver un rôle structurant au RAVeL dans la stratégie de déplacement à vélo au quotidien.

À côté de ces reproches, il y a deux regrets majeurs : le premier exprimé par la Cour des comptes qu'il n'existe pas de données objectivables alors que ce serait et que c'est la mission de l'Observatoire de la mobilité. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets Wallonie

cyclable 2020, le fait que les investissements consentis ne présentent pas la garantie d'amélioration des objectifs de développement et d'amélioration de la part modale consacrée aux vélos.

En dehors de ces regrets, la Cour formule une recommandation forte ; celle d'un système qui nous permettrait d'avoir des informations fiables, pérennes et durables dans le cadre d'une stratégie qui nous permettrait de focaliser les moyens sur les tronçons prioritaires et de donner une structuration à la stratégie cyclable du décret.

Avez-vous pris connaissance de ce rapport ? J'imagine que oui. Quelle est votre réaction ? Dans quelle priorité, selon quel délai, comptez-vous intégrer les recommandations ?

M. le Président. – La parole est à M. Douette pour poser sa question.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas répéter tout ce qu'a pu indiquer mon collègue, M. Di Mattia.

La Cour des comptes épingle le fait que la politique cyclable wallonne est soumise à un risque important de non-réalisation et d'abandon.

Je vais faire référence à l'ensemble des démarches que vous avez précitées, mais on parle aussi de non-réalisation et d'abandon. Cet élément m'a donc vraiment marqué quand j'ai lu ce rapport.

Sur ces deux éléments assez marquants, quelle est votre analyse sur ces projets qui risquent d'être non réalisés ou abandonnés ? Quel est votre avis ?

Par ailleurs, quand on voit ce texte, que peut-on mettre en œuvre et que pouvez-vous mettre en œuvre tous ensemble pour essayer de rectifier le tir ? L'objectif est d'avoir une politique cyclable que l'on met en œuvre où il y a des réalisations, sinon cela ne sert pas à grande chose.

Y a-t-il un impact sur les communes par rapport à ces plans et des plans wallons, mais également les plans cyclables différents. J'en parlerai peut-être dans ma réplique. Il y a le PIMACI, le PIWACY. J'espère qu'il n'y aura pas un plan filet d'eau, un plan trottoir, et que l'on va peut-être remettre tout cela en place et en un seul plan.

Que peut-on faire pour essayer de résoudre ces suggestions ? J'aimerais bien avoir votre vision sur cet état de la Cour des comptes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés,

c'est un rapport qui pourrait apparaître comme relativement négatif, mais il faut bien mesurer qu'il remonte en réalité jusqu'à 2010 et qu'il concerne essentiellement la précédente législature.

Si l'on remonte dans les dernières législatures en matière de développement cyclable, vous vous rappellerez qu'il y a deux législatures, il y a eu les premiers projets d'appel communes pilotes Wallonie cyclable, qui étaient des projets encore limités puisque c'était des expériences pilotes. C'était une sélection de communes pour un montant global sur la législature, dont la réalisation s'est poursuivie à la législature suivante, de 18 millions d'euros au total. Forcément, cela n'avait pas encore un caractère structurant à l'échelle de toute la Région.

Par contre, il y a eu en 2012 l'adoption d'un schéma directeur cyclable de la Wallonie, à mon initiative à l'époque, qui a permis d'établir une cartographie structurante à l'échelle de la Région. Pour mettre en œuvre cette cartographie, il y a de nombreux investissements à réaliser, des investissements au niveau des communes et des investissements au niveau de la Région, notamment pour des tronçons plus structurants.

L'avis remet notamment en question certains projets qui n'ont pu se réaliser. Cela vise en particulier des appels à projets très limités de 100 à 250 000 euros vers les communes et de manière assez dispersée de la précédente législature, dont une bonne partie a effectivement été abandonnée ; ce qui est sans doute une bonne nouvelle pour le budget régional, mais qui est une très mauvaise nouvelle pour la politique cyclable.

Nous sommes clairement repartis dans une autre optique, puisque les objectifs de cette législature sont très ambitieux en termes de déploiement. Vous savez que nous avons investi des moyens considérables pour le deuxième appel Wallonie cyclable, de nouveau qui était un peu l'amplification du premier projet d'expérience pilote. Maintenant, nous sommes arrivés à un projet encore plus ambitieux de droit de tirage des communes, c'est-à-dire que l'on est à une phase de déploiement de la politique cyclable dans toutes les communes à l'échelle de la Région.

À côté de cela, il y a des budgets régionaux, notamment dans le cadre du Plan de relance, mais aussi dans le cadre du plan Infrastructures et mobilité pour tous, qui sont prévus pour certains tronçons régionaux, plus structurants, de politique cyclable à l'échelle de la Région. Cela, c'est pour les travaux en cours, mais qui vont se poursuivre encore pendant plusieurs années.

Au niveau du plan RAVeL, il y avait aussi eu, dans les plans précédents, certains tronçons qui ont été développés. De nouveau, cela s'étale dans le temps. Pour le moment, les priorités du plan RAVeL 2020-2024 sont surtout les raccordements d'intermodalités,

notamment vers les gares. On est justement dans une logique très structurante.

Tout cela pourra être consolidé dans deux documents importants :

- d'une part, un plan Wallonie cyclable que le Gouvernement va pouvoir adopter dans les prochaines semaines et qui reprendra l'ensemble des actions de la politique cyclable et qui devra être amené à être évolutif dans les prochaines années ;
- d'autre part, un projet de décret que je proposerai au Gouvernement au niveau de la politique cyclable, justement pour asseoir les principes et poursuivre le déploiement dans le temps en application de la Stratégie régionale de mobilité.

Je pense que les réponses sont là et sont en cours de déploiement. C'est clair que l'on est seulement maintenant – cela va durer pendant encore plusieurs années – dans une phase d'extension à l'ensemble du territoire de la politique cyclable, plutôt que d'initiatives plus ponctuelles, ce qui est un peu dénoncé par le rapport, ce qui était le cas antérieurement. Avant d'en arriver là, il a fallu faire beaucoup d'étapes et surtout dégager aussi des budgets importants.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour ces précisions.

J'ai parlé d'un rapport cinglant ; c'est un adjectif qui est, me semble-t-il, adéquat par rapport à la virulence des propos. Maintenant, je n'ai pas dit que vous en aviez la responsabilité entière. Il y a des éléments du passé. Il y a aussi des éléments de structuration progressifs et cela, on doit l'entendre. Rome ne s'est pas faite en un jour.

Dans le projet de décret avec lequel vous allez arriver, il sera particulièrement important d'avoir des données chiffrées pour pouvoir compléter la cartographie. C'est bien d'avoir une cartographie, mais s'il n'y a pas les directions et orientations, c'est limité.

Par ailleurs, l'adéquation et l'articulation avec les plans communaux devront être encore plus renforcées.

Ce sont les deux points sur lesquels la priorité devrait être mise.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je n'avais pas l'historique de la lecture que vous avez faite dans la réponse. Vous parlez de la précédente législature, et il y a également celle-ci, et vous parlez de plans qui vont arriver. Comme l'a dit M. Di Mattia, il faut retourner dans le passé, mais il faut aussi voir ce

qu'il se passe maintenant, car les deux sont liés. Sur la lecture uniquement du passé, je n'avais pas la même vision que vous et je me permettrai de relire le rapport pour confronter celle-là.

Au niveau de la mixité entre les plans wallons et les plans communaux, ce matin, j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion avec 31 bourgmestres de Huy-Waremme.

La première demande qui a été faite est de revenir vers les droits de tirage. Il n'y a pas que chez vous : je parle de l'ensemble des plans avancés au niveau de la Wallonie. Si je prends au niveau cyclable, nous avons reçu le PIMACI, le PIWACY et le plan PIC dans lequel on doit introduire le PIMACI. Je vous avoue que les bourgmestres – et j'en suis un – ne s'y retrouvent plus et essaient de répondre aux appels à projets. Je sais que vous voulez aller vers un droit de tirage ; de grâce, allons-y le plus vite possible pour avoir un seul plan qui intègre la voirie dans son ensemble, qu'il y ait un plan PIC qui reprenne la voirie, le filet d'eau, la bordure, le trottoir et la piste cyclable et arrêtons de démultiplier les plans parce que cela devient très complexe. Même les services administratifs ne s'y retrouvent plus.

Nous essayons de travailler avec vos services et avec la Région wallonne. Tout le monde met de la bonne volonté pour essayer de trouver des solutions et faire converger l'ensemble de ces plans.

M. le Président. – Je vous remercie de conclure.

M. Douette (MR). – Il serait plus simple au niveau du Parlement et du Gouvernement d'avoir un seul plan de base ; ce qui nous aiderait à avancer. J'espère que vous allez vers cela.